



SOS DESMOÏDE

face à une
maladie rare,
patients et médecins
décident d'agir...



La **tumeur desmoïde** est une **maladie rare** (350 nouveaux cas par an) due à la mutation d'un gène. **Agressive, invasive**, la tumeur qui s'installe en divers points du corps est **aussi invalidante**, elle se manifeste souvent par une **douleur chronique**. Elle est **imprévisible, difficile à soigner et à vivre au quotidien**. Il n'y a pas de remède connu à ce jour.

Sur ses **ressources propres** (cotisations des malades et des proches), l'association SOS DESMOÏDE, association de patients et de médecins soignants et/ou chercheurs, **a atteint ses premiers objectifs** :

- *Les malades nouvellement diagnostiqués bénéficient rapidement de la bonne filière de soins (notamment dans les 26 centres-experts anti-cancer répartis sur toute la France) et donc, de la prise en charge la plus pertinente.*
- *Les malades et leurs médecins ont, en temps réel, des informations fiables et exhaustives sur l'état des connaissances en France, mais aussi dans le monde.*



Nous devons continuer à faire avancer la recherche et à mieux connaître cette maladie pour proposer des **traitements efficaces**. Pour cela, vu le nombre restreint de malades, nous avons besoin de **soutiens extérieurs** : des particuliers ou des entreprises soucieux de voir leur générosité aller à une association prudente, réaliste dans sa gestion, ambitieuse dans ses objectifs, exigeante dans ses réalisations. **L'association SOS DESMOÏDE** est reconnue d'utilité publique et est habilitée à recevoir **des dons déductibles des impôts**. Après une déduction fiscale, un don de 100€ ne vous coutera que 34€.

Pour soutenir et adhérer à l'Association, rendez-vous sur notre site :
<https://www.sos-desmoide.asso.fr>

Suivez l'actualité de l'Association, sur Facebook et Instagram :



<http://www.facebook.com/jejedesmoide/>
<http://www.instagram.com/sosdesmoide/>



SOS DESMOÏDE

face à une
maladie rare,
patients et médecins
décident d'agir ...



IMPÔTS SUR LE REVENU (IR)

66% DU MONTANT DE VOTRE DON EST DEDUCTIBLE
DE VOTRE IR *(dans la limite de 20% de votre revenu imposable)*



IMPÔTS SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI)

75% DU MONTANT DE VOTRE DON EST DEDUCTIBLE
DE VOTRE IFI *(dans la limite de 50 000 €)*



IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

60% DU MONTANT DE VOTRE DON EST DEDUCTIBLE
DE VOTRE IS *(dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires)*

Pour soutenir et adhérer à l'Association, rendez-vous sur notre site :
<https://www.sos-desmoide.asso.fr>

Suivez l'actualité de l'Association, sur Facebook et Instagram :



<http://www.facebook.com/jejedesmoide/>

<http://www.instagram.com/sosdesmoide/>